



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE.</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026.	
Délibération n°260401_15	AFFAIRES GÉNÉRALES Désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Souvenir Français

Le Souvenir Français est une association dont l'objet est de conserver la mémoire et de veiller à l'entretien des tombes et monuments aux morts pour la France ainsi que ainsi que la transmission du flambeau aux générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

M. Frédéric LEGRAS a été désigné en 2017 et 2020. Il est proposé de reconduire sa candidature.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-2,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Souvenir Français,

Considérant la candidature de M. Frédéric LEGRAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

► **DÉCIDE** que la nomination du représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Souvenir Français se fera par un vote à main levée,

► **DÉSIGNE** M. Frédéric LEGRAS en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Souvenir Français.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU